

Rapport public

Date d'émission du rapport : 8 décembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1224-0004

Type d'inspection :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : Gibson Holdings (Ontario) Ltd.

Foyer de soins de longue durée et ville : Helen Henderson Nursing Home,
Amherstview

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 2 au 5 et 8 décembre 2025

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00164006 – Inspection proactive de la conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

Gestion de la douleur

Activités récréatives et sociales

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) – Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du

contrôle des infections. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 102 (2).

On a omis de respecter une norme délivrée par la directrice ou le directeur en matière de prévention et de contrôle des infections. En effet, dans le contexte de l'exigence supplémentaire prévue à l'alinéa 9.1 b) de la Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée (avril 2022), on a omis de suivre les pratiques de base dans le cadre du programme de prévention et de contrôle des infections, tout particulièrement en ce qui concerne la réalisation des démarches d'hygiène des mains par les membres du personnel.

Lors d'un jour donné en décembre 2025, on a vu deux membres du personnel qui ont manqué des occasions de suivre les démarches d'hygiène des mains alors qu'ils quittaient une aire du foyer où habitent des personnes résidentes, ainsi qu'au moment de retirer leur équipement de protection individuelle.

Sources : Démarches d'observation réalisée par l'inspectrice ou l'inspecteur